



Schweizerischer Getreideproduzentenverband
Fédération suisse des producteurs de céréales
Federazione svizzera dei produttori di cereali

Actualités céréalières

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales



David von Wattenwyl,
Président FSPC

Un nouveau Président dans la continuité

Le 4 novembre dernier, j'ai eu l'honneur d'être élu à la Présidence de la FSPC, succédant ainsi à Fritz Glauser qui a oeuvré 40 ans pour défendre les producteurs de céréales. Fritz mérite nos plus chaleureux remerciements et notre vive reconnaissance pour son engagement sans faille tout au long de sa longue carrière.

Reprenre le flambeau après Fritz Glauser n'est pas chose facile. Après cinq ans au Comité directeur de la FSPC, j'ai eu l'occasion de m'imprégner et d'approprioiser des différents défis auxquels les producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux sont confrontés.

Ma motivation pour les grandes cultures est de protéger durablement la fertilité des sols et de permettre la production de produits de haute qualité. En tant que producteur de céréales, j'apprécie le lien avec la nature, la fascination pour le sol et le plaisir d'apprendre. Du semis à la récolte en passant par les soins, aucune année ne se ressemble.

Les défis sont nombreux et la tâche sera ardue. La FSPC a su montrer, depuis sa création en 1987, qu'elle était capable de défendre correctement les intérêts des producteurs auprès des différents groupes d'intérêt. Nous allons poursuivre sur cette ligne et continuer à façonner une agriculture suisse durable, mettant au centre de nos préoccupations les producteurs qui représentent la clé de voute de la chaîne de valeur ajoutée.

David von Wattenwyl

Cotisations : pourquoi faire ?

Les producteurs de céréales ont le droit de savoir où vont les cotisations dont on parle tant et à quoi elles servent.



Chaque année, les décomptes des céréales contiennent des déductions en faveur des organisations agricoles. Selon le centre collecteur, cette information peut être présentée de manière très différente et susciter des questions, en particulier si elle est très succincte. Après tout, l'agriculteur a investi beaucoup de travail et de moyens de production dans la culture jusqu'à la récolte et a donc le droit de savoir pourquoi un montant de plusieurs centaines de francs (sur 1 hectare de blé panifiable avec un rendement de 60 quintaux, cela représente 264 francs) lui est directement déduit par le centre collecteur.

Les cotisations professionnelles pour les céréales panifiables (blé panifiable, seigle, épeautre) se montent à Fr. 4.40/dt pour la récolte 2025 (Fr. 5.40/dt pour l'épeautre). Elles se composent de :

- 0.02 franc pour l'Union suisse des paysans (USP)
- 0.05 franc pour swiss granum (interprofessions des céréales, oléagineux et protéagineux)
- 0.05 franc pour le fonds de promotion (communication et marketing, dont la marque « Pain suisse »)
- 0.055 franc pour le fonctionnement de la FSPC (secrétariat et organes)
- 4.225 francs pour le fonds d'allègement de marché, qui permet de gérer les quantités de céréales panifiables et donc de maintenir les prix à la production

Les trois associations USP, swiss granum et FSPC défendent les intérêts des producteurs notamment auprès des milieux politiques et des offices fédéraux, mais aussi au sein de la chaîne d'approvisionnement (p. ex. négociations des prix indicatifs).

La majeure partie des cotisations est versée au fonds d'allègement de marché de la FSPC, qui finance la gestion des quantités (soutien à l'exportation et éventuels déclassements de céréales panifiables vers le secteur fourrager). Sur ces 4,225 francs, 3,81 francs sont affectés au soutien à l'exportation et 0,415 franc est réservé aux éventuels déclassements.

Le soutien à l'exportation permet d'exporter chaque année environ 50'000 tonnes de céréales panifiables sous forme de produits finis. Sans ce soutien, cette quantité excédentaire pèserait sur le marché intérieur et devrait être déclassée en blé fourrager afin d'éviter de faire baisser le prix des céréales panifiables. En outre, le Parlement remettrait en question le « supplément aux céréales » de 15,8 millions de francs, car celle-ci est liée au maintien du soutien à l'exportation. En 2025, 132 francs ont ainsi été versés par hectare de céréales panifiables et fourragères.

Les déclassements soulagent le marché en cas de récoltes importantes et garantissent ainsi la stabilité des prix. Sans ces deux mesures, une offre excédentaire de céréales suisses pourrait entraîner une chute massive des prix.

Rahel Emmenegger



Prix du pain : du respect pour la filière

A coup d'annonces, les grands distributeurs se livrent une véritable « guerre du pain ». Des offres d'appel censées attirer le consommateur pour un demi-kilo de pain blanc ou mi-blanc à un franc voire même moins. Cette stratégie du « toujours moins cher » est dangereuse pour la filière indigène, malgré les promesses de ne pas faire pression sur le prix de la matière première.

Les quantités de pain concernées resteront vraisemblablement faibles : les consommateurs sont peu nombreux à acheter du pain blanc ou mi-blanc en

500 grammes ; ils préfèrent des pains plus complexes qui ne sont pas (encore ?) concernés par ces actions. Malgré cela, la pression sur la filière augmentera.

Les engagements en faveur de la qualité, du climat et de la durabilité développés par la filière au cours des dernières années ont un coût et une valeur. Brader un produit uniquement pour attirer des clients constitue un affront pour toutes les personnes qui s'engagent, du sélectionneur au boulanger, en passant par

les producteurs de céréales, les centres collecteurs ou les meuniers.

Dans les calculs des prix indicatifs, les coûts de production des agriculteurs sont intégrés dans les négociations depuis 2022. Les prix réalisés doivent permettre de couvrir l'ensemble des coûts, permettre les investissements nécessaires et laisser un revenu décent pour le travail effectué. Cette réflexion doit valoir pour les échelons en aval avec au final un prix du pain « juste » pour le consommateur.

Un pain vendu en dessous du prix de revient, même si les volumes concernés restent faibles, a pour conséquence une pression économique qui se répercutera sur le prix des matières premières et une déréalisation du travail de toute une filière.

La FSPC attend des grands distributeurs un respect du travail et une mise en valeur de la production et de la transformation en Suisse !

Pierre-Yves Perrin